



Ville de L'Île-Perrot
MRC de Vaudreuil-Soulanges
Province de Québec

AVIS PUBLIC
DÉROGATION MINEURE
Projet de maison de retraite (lot 5 727 972)

AVIS EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ AUX CONTRIBUABLES DE LA VILLE :

QUE le conseil municipal doit statuer sur une demande de dérogation mineure, aux règlements d'urbanisme lors de la séance ordinaire du conseil du 8 septembre 2015, à 19h30, au 110, boulevard Perrot, à L'Île-Perrot.

La demande de dérogation mineure affectant le bâtiment sis sur le nouveau lot 5 727 972, consiste à l'effet :

- 1) d'autoriser le stationnement dans la cour avant (art. 6.1.2.1, ligne 5) ;
- 2) d'autoriser que l'allée de circulation à double sens ait une largeur de 6 m au lieu de la largeur minimum de 6.5 m (art. 5.5.5);
- 3) d'autoriser que la superficie de plancher habitable du bâtiment principal soit de 37 200 m² au lieu de la superficie maximale de plancher de 2 787 m² par établissement (grille C-25).

QUE toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de ladite séance.

QUE le présent avis peut être consulté sur le site internet de la Ville au www.ile-perrot.qc.ca.

DONNÉ À L'ÎLE-PERROT, ce treizième jour (13^e) du mois de août de l'an deux mille quinze (2015).

André Morin
Greffier adjoint